Quelques minutes après, Julienne Bozze revint avec un échantillon sur lequel on avait collé un papier et écrit : « dix mètres. »

Mme Baert n'avait plus que quatre mètres de la couleur désignée, mais, sur la demande de la cliente, elle compléta par une autre étoffe.

Mme Baert, flairant une mauvaise affaire, annonça à la jeune fille qu'elle l'accompagnerait chez Mme Hoffmann.

Julienne Bozze répondit quelle devait faire une course chez un quincailler de la rue de l'Epeule ;

Mme Baert persista dans son intention et la jeune fille finit par avouer qu'elle n'était pas envoyée par Mme Hoffmann, mais par une de ses amies nommée Maria Leman avec qui elle demeurait rue des Fleurs 57.

La police fut prévenue et l'agent Catteau fut envoyé pour arrêter la complice. Il se présenta à l'adresse indiquée et y trouva Maria Leman, qu'il conduisit au dépôt.

Nécrologie. — On annonce la mort de Mme veuve Louis Dupied, née Julie Lefèvre, âgée de 68 ans, demeurant rue de Lannoy. Ses funérailles auront lieu à l'église Sainte-Elisabeth, le samedi 21 courant, à neuf heures et demie.

— On annonce aussi la mort de M. Léon-Victor Lerouge, âgé de 21 ans, fils de M. Louis Lerouge-Cambray, receveur d'octroi en retraite, demeurant rue de l'Ommelet, 78. Ses funérailles auront lieu à l'église du Sacré-Cœur, samedi 21 courant, à neuf heures et demie.

Cœcilia Roubaisienne. — La société chorale la *Cœcilia Roubaisienne* exécutera, dimanche prochain 22 décembre, en l'église Notre-Dame, à la messe de onze heures et demie, les morceaux suivants :

Kyrie Eleison, avec solo de basse par M. Oscar Lefebvre, composé par M. Alexandre Lagye; *O Salutaris*, pour voix de baryton, chanté par M. Richard *de Boeve*, de M. Hector Defromeville, professeur aux écoles municipales de Paris; *Agnus Dei*, arrangé par M. Paul Fournier, sur le chœur « Paix Charmante », chœur imposé du concours notional de Paris 1889, *Cœcilia*, chœur de circonstance de M. Camille de Vos.

Les membres exécutants sont priés d'assister à la répétition générale qui aura lieu samedi prochain, à 9 heures du soir. Présence très-indispensable et communications diverses.

La « Fanfare des Amis-Réunis » se fera entendre dimanche 22 décembre, pendant la messe de midi en l'église St-Joseph. Elle exécutera les morceaux suivants:

1. *La Belle Ferronnière*, ouverture; 2. *La Muette de Portici*, fantaisie.

Le banquet aura lieu à quatre heures du soir. Les membres honoraires qui désirent y assister sont priés de se faire inscrire au local de la société, 77, rue Turgot, *Au Gamin de Paris*. La cotisation est de 3 fr.

Au tribunal de simple police. — La dernière audience de l'année 1889 amène devant le tribunal un grand nombre de prévenus.

Etre battue à coups de choux rouge, est peut-être chose originale, mais ce n'est pas agréable il faut l'avouer. Or, le 27 août dernier, Rosalie E... rencontrant Mme Didreck, pour qui elle professe, paraît-il, une profonde antipathie, lui lança au visage, une série d'injures qu'il est inutile de répéter. Mme Didreck répondit par un semblable vocabulaire et une rixe éclata, rixe dans laquelle Mme Rosalie frappa son ennemie avec un choux rouge. Une plainte fut déposée au commissariat et Mme Rosalie est appelée devant le tribunal qui la condamne à un jour de travail et aux dépens.

Un véritable colosse, M. V..., est appelé à la barre. Celui-ci a une singulière façon de convaincre ses adversaires politiques. C'était le jour des élections vers minuit et les têtes étaient chaudes, on parlait évidemment des candidats en présence ; V... pour convaincre ses adversaires, saisit un bâton et les frappa violemment : le garde-champêtre Mayeux arriva juste à point pour désarmer V... et dresser un rapport à sa charge.

Un jour de travail à V..., et les dépens.

En septembre dernier, un journalier nommé Masure, de Wattrelos, eut une légère discussion avec C... et L... et fut battu par ces derniers. Cependant, à l'audience, Masure demande une condamnation *toute passable* pour les inculpés.

Le tribunal accordant des circonstances atténuantes, condamne C... et L... chacun à un jour de travail et aux dépens.

Un journalier de Wattrelos, nommé Joseph Coisne, travaillant pendant la nuit, était couché vers dix heures et demie du matin, lorsqu'entra un fraudeur Pierre Marisse, qui prétendit qu'un paquet lui avait été volé et visita la maison de Coisne.

Les enfants de ce dernier réveillèrent leur père et au moment où celui-ci voulait se rendre compte de ce qui se passait chez lui, il fut attaqué par le fraudeur qui le jeta en bas du lit.

Une rixe éclata alors et le fraudeur dut prendre la fuite.

Cette escapade vaut à Marisse vingt-quatre heures de prison et les dépens.

L'huissier audencier appelle Arensma et Ducoulombier de Croix, inculpés de violences réciproques et injures.

Un témoin. — J'était allé chez M. Ducoulombier pour avoir des marchandises et comme il était absent, je suis allé à sa rencontre et je l'ai trouvé près du *Trocadéro*, je suis alors revenu derrière sa balladeuse. J'ai vu M. Arensma jeter un caillon sur M. Ducoulombier, ils se sont injuriés et ils se sont donnés des coups. J'ai saisi M. Ducoulombier *et je l'ai mis à part*.

Le Président. — Vous avez mis M. Ducoulombier à part, comme si l'on déposait un parapluie dans un coin?

Le témoin. — Oui, M. le juge ! Alors *ça été tout* ! (Rires.)

Le tribunal condamne Arensma à deux jours de travail pour violences, et trois francs d'amende pour injures; Ducoulombier à un jour de travail pour violences et deux francs d'amendes pour injures.

Un fait des plus regrettables amène à la barre les époux Edmond J... : la femme Léonie H... ainsi que son frère François H., qui sont inculpés d'avoir exercé des violences sur Edouard J... pour le mettre à la porte de la maison conjugale.

La femme Léonie H... fait au tribunal un triste tableau de la conduite de son mari Edmond J... Il quitte très souvent la maison et la laisse sans ressources avec ses enfants. La dernière fois qu'il est revu, elle n'a plus voulu le recevoir, et c'est alors que la rixe a éclaté.

Le tribunal condamne Léonie H... à un jour de travail et aux dépens.

L'audience est levée à quatre heures et demie.

Wattrelos. — On se rappelle que le 28 novembre dernier, six pêcheurs de Blankenberghes ont péri en se portant au secours d'un brick français.

Nous apprenons que la musique municipale de Wattrelos qui a gardé le meilleur souvenir de l'accueil qu'elle a toujours reçu à Blankenberghe, se dispose à donner un concert, avec le concours d'artistes distingués, au bénéfice des familles de ces marins.

Cette bonne œuvre ne peut manquer d'obtenir un grand succès.

Croix. — *L'Union symphonique de Croix* se fera entendre le dimanche 22 courant, au concert organisé à Roubaix, par l'Association des anciens élèves de la rue du Moulin.

Une dernière répétition aura lieu samedi au siège de la société, *Café du Progrès*.

— M. César Petit a accepté la direction de la maîtrise de l'église paroissiale.

Maison G. Broer et Cie. — Voir l'annonce à la 4e page. 20819—42320

AVIS. — La librairie ALFRED REBOUX, *rue Neuve, 17, Roubaix*, se charge de la distribution, à domicile, des circulaires, tarifs, prospectus, lettres de faire-part, etc. Cette organisation nouvelle assurera aux clients de la maison un service bien fait et une grande économie.

Ce qui explique leur succès !

Liézey (Vosges), le 25 août 1889. — La personne qui vous a demandé une boîte de **Pilules Suisses** en a été satisfaite; elle avait l'estomac embarrassé, sa digestion ne se faisait pas, la nourriture ne lui profitait pas, elle ne pouvait presque plus travailler; aujourd'hui, après avoir pris 12 Pilules Suisses seulement, elle est complètement guérie; elle est heureuse d'avoir trouvé un remède si facile et si peu cher (1 fr. 50 la boîte de 50 pilules).
20930d (Sig. lég.) VICTOR BASTIEN.

La médecine moderne à la portée de tous. — Tel est le titre d'un livre qui vient de paraître et qui est appelé à rendre les plus grands services aux familles.

Ecrit dans une langue claire et dans un style très simple, il comprend la définition des termes employés en médecine, la description des principales maladies du corps humain, et quelques moyens pratiques d'y remédier.

Il est en vente à la librairie du *Journal de Roubaix*, rue Neuve, 17.

Cartes de visites. — L'imprimerie du *Journal de Roubaix* offre à un prix exceptionnel, aux lecteurs du journal, une jolie boîte contenant cent cartes et cent enveloppes. (*Voir à la 4e page*).
— **Cartes de visites à 2 fr. le cent.**

LETTRES MORTUAIRES ET D'OBITS
IMPRIMERIE ALFRED REBOUX. — **AVIS GRATUIT** dans le *Journal de Roubaix* (grande édition), et dans le *Petit Journal de Roubaix*.

TISSAGE-FILATURE. — Les constructeurs ou fournisseurs de machines ou d'articles pour tissage, filature, doivent faire insérer leurs noms dresse, spécialités, dans l'*Agenda des industries textiles pour 1890*, petit livre utile, intéressant à consulter tous les jours de l'année, et qui sera adressé dans la France entière, à tous les INDUSTRIELS travaillant la laine, le coton, le lin, la soie, le jute : FABRICANTS, FILATEURS, RETORDEURS, TEINTURIERS, etc., etc. Envoyez sans tarder renseignements à l'éditeur A. REBOUX, à Roubaix. 20812—42321

TOURCOING

Elections du Tribunal de Commerce

DE TOURCOING

RENOUVELLEMENT PARTIEL DE 1889

Scrutin de ballottage du 22 décembre 1889

Nous rappelons que le scrutin de ballottage pour l'élection d'un juge titulaire et de deux juges suppléants du Tribunal de Commerce de Tourcoing aura lieu le dimanche 22 décembre courant, à 10 heures du matin à l'Hotel-de-Ville de Tourcoing. Sont candidats :

JUGE TITULAIRE

M. Edouard SIX, juge sortant d'exercice ;

JUGES SUPPLÉANTS

M. Denis FRYS, juge suppléant sortant d'exercice;

M. Charles POLLET-CAULLIEZ, juge suppléant sortant d'exercice.

L'ÉLECTION DE M. DRON. — Nous recevons la dépêche suivante de l'un de nos correspondants particuliers de Paris :

« Paris, 19 décembre. — Sur le rapport de M. Pichon, le septième bureau de la Chambre s'est prononcé pour la validation de M. Dron, député de la sixième circonscription de Lille. »

L' « **Orphéon Tourquennois** » chantera la grand'messe le jour de la Noël, à l'église Notre-Dame de Lourdes.

L'affaire des faux témoignages. — Comme nous le faisions pressentir hier, une nouvelle arrestation a été faite dans la journée, ce qui porte déjà à trois, le nombre des individus arrêtés dans cette incroyable et triste affaire et on peut s'attendre qu'avant 24 heures peut être, il y en aura une et peut être plusieurs autres encore.

Celle d'aujourd'hui concerne le sieur Hippolyte Glorieux, tisserand, rue Fin de la Guerre, âgé de 31 ans, dont le fils, âgé de 13 ans 1/2, travaillait chez MM. Rombaux et Monnier. Ce garçon interrogé au début de l'affaire, comme ses camarades du même âge, sur les agissements de Kin et consorts, avait déclaré tout ce qu'il avait vu et avait persisté longtemps dans ses dires.

Mais voilà que tout a coup il dit tout le contraire, et comme Kin et Castermam, accuse ses patrons de lui avoir fait la leçon.

Le moment n'est pas venu de divulguer les *moyens employés auprès des enfants pour leur* faire faire de fausses déclarations ; nous y reviendrons en temps utile.

Mais ce qu'on comprendra difficilement, c'est que des personnes étrangères à l'une et à l'autre *fabrique*, se soient mêlées de l'affaire et y aient apporté un acharnement digne d'une meilleure cause. Nous citerons entre autres, une cabaretière, la dame C..., qui, il est vrai, est parente éloignée par alliance, de M. F..., a imaginé les histoires les plus invraisemblables, non pas seulement pour disculper F..., mais surtout pour innocenter Kin, arrêté depuis longtemps, et qui était pensionnaire chez elle !

P.-S. — On nous affirme au dernier moment, qu'une nouvelle arrestation très importante a été faite dans la soirée de jeudi. Nous avons tout lieu de croire que le fait est exact. Ce n'est pas la dernière. A demain d'autres détails.

Le verglas. — Par suite du verglas, la circulation était très difficile, jeudi matin, dans les rues de la ville, et nombre de personnes se sont fait, en tombant, des blessures plus ou moins graves Nous citerons, entre autres, la cuisinière de M. Glorieux-Flament, rue des Orphelins, qu'on a dû transporter chez son maître à la suite d'une chute près de l'église St-Christophe.

Elle avait perdu connaissance et n'est revenue à elle qu'après une large application de sangsues.

Adjudications. — Le jeudi 9 janvier prochain, il sera procédé, à l'Hôtel-de-Ville, à 3 heures de l'après-midi :

1. A l'adjudication, sur soumissions cachetées, des denrées nécessaires à la nourriture des chevaux de l'ébouage, pendant un an, du 1er janvier au 31 décembre 1890. Montant de l'estimation 12,000 fr.

2° Le même jour et à la même heure, à l'adjudication, à l'extinction des feux, de l'enlèvement des vidanges des écoles et établissements municipaux, divisés en 7 lots.

Nota. — On peut prendre connaissance des cahiers des charges au secrétariat de la mairie.

Autorisations de bâtir. — M. Louis Dubois, une maison rue de l'Epine. M. Destrebecq, une grille de clôture rue Fin de la Guerre, MM. Motte frères, des bâtiments d'usine à l'angle des rues Jean Legrand et des Piats, avec pan coupé de 3 mètres.

Concours de chiens ratiers. — Le dimanche 29 décembre prochain, grand concours de chiens ratiers, organisé à l'*Hôtel de Flandre*, place Charles-Roussel, par l'*International-Club*. 172 fr. de prix.

Contraventions. — Des poursuites sont exercées contre le sieur Jules Smitz sous la quatruple inculpation d'ivresse manifeste, tapage, violences et rassemblement. Les faits se sont passés, rue Desurmont, lundi soir. Circonstance aggravante : Smitz doit être en état de récidive.

— Procès-verbal a été aussi dressé à la charge de deux jeunes gens Henri L..., 24 ans, dresseur et François L..., tisserand, demeurant rue de la Tossée, ruelle Lepers, pour tapage nocturne.

Extradé. — Henri Van Lanckère, 25 ans, poursuivi par le parquet d'Ypres pour vol d'effets, arrêté à Lille.

Expulsés. — Neuf expulsés ont été conduits en même temps à la frontière, parmi lesquels un ancien soldat du Mexique, condamné, en 1865, à 7 ans pour vols d'effets militaires et deux filles expulsées de Paris pour mauvaise conduite habituelle. Les autres sortaient des prisons de Paris, Arras et Lille.

LILLE

Le conflit. — M. Faucher, membre du Conseil municipal, adjoint au maire de Lille, est révoqué de ses fonctions de vice-président du Conseil central de salubrité ;

M. Basquin, membre du Conssil municipal, adjoint au maire de Lille, est révoqué de ses fonctions de membre consultatif des établissements charitables ;

M. le docteur Thibaut, membre du Conseil municipal, est révoqué de ses fonctions d'inspecteur de la salubrité;

Le tout par arrêté en date du 17 décembre, par incompatibilité des dites fonctions avec le mandat municipal.

Leurs successeurs, nommés par les mêmes arrêtés, sont MM. Wilm, professeur de chimie générale à la Faculté des sciences et Dubernard, directeur de la station agronomique du Nord (on ignore le nom du remplaçant de M. Basquin.)

Service vicinal. — M. Garbe, agent voyer cantonal de 1re classe à Lille, est nommé agent voyer à Arleux. Il sera remplacé par M. Lecat, agent voyer cantonal de 2e classe, employé aux bureaux de l'agent voyer en chef, à Lille.

Chronique des arts et de la curiosité. — Lundi, mardi et mercredi a eu lieu à l'Hôtel des Ventes de Lille, par le ministère de M. P. Desmottes, commissaire-priseur, la vente de la belle collection d'antiquités de M. le comte du Monthier: armures, tapisseries, bannières, etc. Quelques numéros du catalogue se sont assez bien vendus.

Une armure de cavalier Louis XIII, dite à écrevisse, a été vendue 600 fr. à M. Soil, qui a payé 370 fr. une demi-armure de lansquenet et 400 fr un joli plastron de cuirasse d'adolescent, Louis XIII avec tassettes. M. Ritter a eu pour 580 f. une demi-armure d'homme de pied, époque de François Ier. Un armet français du XVIe siècle a été vendu 200 fr. à M. Desmet, et M. Bacherot a payé 255 fr. une rondache de combat de la même époque. Un grand espadon du commencement du XVIe siècle est resté pour 200 fr. à M. Desmet, et M. Van Assel a eu pour 270 fr. un espadon d'homme de pied du XVIe siècle, saxon. M. Carlier a acquis pour 75 fr. une arbalète Louis XV, à pied de biche, arbrier sculpté, et pour 200 fr. un mousquet allemand du XVIIe siècle. Citons encore une cantine militaire du XVIe siècle, en fer battu, vendue 350 fr. à M. Bacherot.

Parmi les tapisseries, un travail flamand d'époque Louis XII : le *Règne de l'amour*, a été payé 610 fr. à M. Porchet. Une tapisserie du commencement du XVe siècle, avec figures d'enfants, de 4 mètres de long sur 2 m. 60 de haut, a été vendue 1,650 fr. à M. Picard, qui a également acquis pour 540 fr. un fragment de tapisserie de 1 m. 20 sur 2 m. 20 de la fin du XVe siècle faisant partie de la série existant au musée de Cluny et connue sous le nom de *tapisserie à la tricorne*. Un fragment de tapisserie de la fin du XVe siècle, représentant une *Assemblée populaire*, a été vendu 565 francs à M. Sauvageot, à Paris.

Nécrologie. — On annonce la mort de M. Albert Perot, ancien directeur de la Caisse d'Escompte de l'arrondissement de Lille, ancien conseiller d'arrondissement, beau-père du sénateur maire de Lille, beau-frère de M. Warin, président des Hospices, et parent de notre rédacteur en chef.

La société des Sciences se réunira demain, avec l'ordre du jour suivant :

1. Rapport sur les travaux de l'année. — 2. Rapport sur les fondations Kuhlmann et Pingrenon et sur les prix divers (sections des sciences). — 3. Rapport sur le concours Wicar et sur les prix divers (sections des lettres et des arts). — 4. Revision du programme.

La Compagnie du chemin de fer du Nord vient de décider que les billets d'aller et retour délivrés de ou pour Paris à l'occasion des fêtes de Noël et du jour de l'An, seront exceptionnellement valables au retour dans les délais ci-après :

Billets délivrés les samedi 21, dimanche 22, lundi 23 mardi 24, mercredi 25 et jeudi 26 décembre, valables pour le retour jusqu'au dernier train du vendredi 27 décembre.

Billets délivrés les samedi 28, dimanche 29, lundi 30, mardi 31 décembre, mercredi 1er et jeudi 2 janvier, valables pour le retour jusqu'au dernier train du vendredi 3 janvier.

NOMINATIONS ECCLÉSIASTIQUES. — M. Fiévet, curé des Rues-des-Vignes, à Crèvecœur, est nommé pro-curé à Mouchin; M. Grandsard, curé de Beaurain, est transféré aux Rues-des-Vignes; M. Dufour, vicaire à Marcq-en-Barœul, est nommé curé de Beaurain.

M. l'abbé Corneille, curé d'Hautcourt, est transféré à *Locquignol*; M. l'abbé Cauvez, curé de Saint-Martin, est transféré à Hautcourt M. l'abbé Delgrange, vicaire, à Doulieu, est nommé curé de Saint-Martin.

TRIBUNAL DE COMMERCE DE ROUBAIX

Audience du jeudi 19 décembre

Le cirque Lehmann

Le tribunal, par son jugement de ce jour, donne gain de cause à MM. Derville frères. Il dit que le traité passé entre le syndic de la faillite Lehmann et MM. Derville pour la construction d'un cirque à Lille n'est pas traité à forfait, que, par conséquent, les entrepreneurs restent entiers dans leurs droits à l'intégralité de leur créance, droits que le tribunal réserve contre tous les créanciers. Enfin, pour établir le compte, le tribunal nomme comme expert M. Paul Fontier, négociant en bois à Roubaix.

Réponsabilité des façonniers

Nous avons parlé d'un procès en garantie intenté par M. Paul Loth contre MM. Dervaux et Brakers à propos de livraisons tardives de robes que ces derniers avaient brodées à façon.

On se rappelle que MM. Dervaux et Brakers prétendaient que, comme façonniers, ils ne pouvaient être tenus, à moins de conventions expresses et formelles, à des dommages-intérêts pour retard dans la livraison des marchandises qu'ils façonnaient.

Le Tribunal a rejeté ce système. Il estime que MM. Dervaux et Brakers ne peuvent pas arguer de leur titre de façonniers, qu'ils ont, comme industriels, fait un commerce spécial et qu'ils doivent être tenus de réparer le préjudice causé par les livraisons tardives. Pour la fixation du quantum de l'indemnité, le Tribunal renvoie les parties devant un juge.

CONCERTS & SPECTACLES

Grand-Théâtre. — *La Favorite*, opéra en 4 actes, paroles de MM. SCRIBE, ROGER et de VAEZ, musique de DONIZETTI.

Il y a bien des voyageurs qui regrettent les diligences, il peut encore exister des spectateurs qui dégustent *La Favorite*.

Et pourtant — quelques morceaux retirés — quel ramassis de mélodies communes, d'ariettes oubliées dans des tiroirs romantiques, d'appogiatures ridicules dans cet opéra tant et tant joué.

Et les paroles ? Trois hommes ont pu — sans se battre — arriver à les fabriquer. M. Scribe a donné le signal *mirlitonesque* et MM. Roger et de Vaez, se sont rués à l'assaut du *dictionnaire des rimes* qui a été vaincu. Que voulez-vous qu'il fît contre trois ?

Et pourquoi joue-t-on encore la *Favorite* ? Parce que c'est une œuvre où le ténor peut lancer gentiment ses notes de poitrine, où la chanteuse prend plaisir à déployer les graces d'une voix savamment rompue, où la basse peut faire sonner son *creux*, sans se fatiguer beaucoup.

Toujours est-il que si cet opéra, par la force de la routine, est encore représenté, nous marchons heureusement dans une voie nouvelle que Massenet, Reyer, Lalo et tant d'autres ont tracée, et qui, dans un temps prochain, nous mènera vers une musique aux inspirations d'une poétique large et sincère, exempte de fioritures grotesques, et d'orchestrations enfantines. Et ce jour-là le drame lyrique — seul forme moderne de l'opéra — sera créé.

La représentation que nous a donnée hier à l'Hippodrome, devant une salle bien garnie, est très satisfaisante quant à l'interprétation, M. Doria, bien qu'ayant un fort accent méridional — ô l'accent au théâtre ! — possède une voix chaude au timbre sympathique. M. Augier est toujours l'excellente basse que l'on connaît et M. Jogorel, le baryton travailleur et consciencieux. Du côté des dames, nous ne voyons que Mme Nazat qui mérite des éloges.

Avant de terminer, une nouvelle qui intéressera beaucoup de spectateurs. M. Alix vient de décider que le prix des fauteuils d'orchestre serait dorénavant de trois francs tous les dimanches.

PIERRE KILEM.

CORRESPONDANCE

Les articles publiés dans cette partie du journal n'engagent ni l'opinion ni la responsabilité de la rédaction.

La Société française de Secours aux Blessés militaires de terre et de mer (Comité de Roubaix.)

Roubaix, le 19 décembre 1889.

Monsieur le Directeur
du *Journal de Roubaix*.

Monsieur,

J'apprends à l'instant que l'on annonce pour le 28 décembre un concert donné par la Société française de Secours aux Blessés Militaires.

Il y a dans cette annonce une erreur de dénomination : on a voulu dire « Association des Dames françaises » dont M. Henri Ternynck est le président à Roubaix.

Il est bon, Monsieur, de faire connaître à vos lecteurs que l'« Association des Dames françaises » a pour but de venir en aide aux calamités publiques; et que, seulement en temps de guerre, elle s'occupe des blessés militaires.

La nôtre, au contraire, *en tous temps*, s'occupe des blessés et malades militaires; du reste, il suffit de lire les comptes-rendus de M. le maréchal de Mac-Mahon pour se convaincre de l'importance de la société qu'il préside et des remarquables résultats qu'elle obtient chaque année.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, avec tous mes remerciements pour l'insertion de cette lettre, l'expression de mes sentiments distingués.

La Présidente
du *Comité des Dames de Roubaix*,
VVE C. DESCAT.

La rue Pierre-de-Roubaix prolongée et la rue de Leuze

Roubaix, le 18 décembre 1889.

Monsieur le Directeur
du *Journal de Roubaix*,

Nous voici en plein hiver et ainsi que l'année dernière et de même que celles précédentes, nous voici encore à patauger dans les ténèbres et dans la boue jusqu'aux chevilles ; n'y avait-il donc pas moyen de nous gratifier d'un petit sentier seulement large d'un mètre « en scorier » pour nous permettre d'arriver chez nous sans être exposés à une immersion boueuse !... si pas pour les grandes personnes, au moins pour les enfants allant aux écoles et dont un bon nombre restent en ce moment chez nous à cause des mauvais chemins.

Nous voulons parler des rues Pierre-de-Roubaix prolongée et de Leuze, rues comprises dans l'agglomération de la ville, ce qui nous force à payer impôts, patentes et contributions tout comme les habitants de la place, mais sans en avoir le moindre avantage, au contraire.

Allons, Messieurs de l'administration, un bon mouvement, nous vous en prions, ne nous laissez pas plus longtemps dans ces misères, ayez un peu de pitié de vos administrés.

Au nom des habitants de ces rues, veuillez, je vous prie, Monsieur le Directeur, insérer cette lettre dans votre estimable journal et recevez l'assurance de ma parfaite considération.

Un habitant de la rue.

PETITE CORRESPONDANCE

X. X. — Nous publions, plus haut, en chronique locale, un article répondant à votre demande.

TRIBUNAL CIVIL DE LILLE

Expropriation d'immeubles

Le tribunal civil de Lille procède, en ce moment, à l'expropriation d'immeubles situés sur le tracé d'un embranchement du canal de Roubaix à Tourcoing.

1 franc à M. Watteau-Luttun, de Croix, qui demandait 800 francs pour 48 centiares de labour. Le jury a estimé que le terrain restant à l'exproprié acquérait une valeur plus considérable par suite des travaux à effectuer.

— 18,269 francs à M. Bonte-Luttin pour plusieurs parcelles de terrain contenant environ 40 ares, tant en labour qu'en pré. La demande était de 78,000 fr.

— 30,300 francs à M. Sion, de Tourcoing, pour 62 ares. Demande 152,000 fr. Offre 20,000.

— 20 francs à la fabrique de la Madeleine, pour 8 centiares. Offre 1 franc.

— 6,660 francs à M. Amédée Prouvost, pour 17 ares. Offre 2,660. Demande 21,000.

— 8,550 francs à M. Vienne-Herbaux, de Tourcoing, pour 17 ares. Demande 30,000 francs. Offre 8,500.

MAITRE INTÉRIM.

NORD

Une grève d'écoliers. — On lit dans l'*Indicateur d'Hazebrouck* : « On nous signale une grève d'un nouveau genre qui se serait manifestée dans une commune de nos environs et qui aurait inévitablement troublé l'ordre sans l'intervention de M. l'inspecteur d'Académie.

» Sous prétexte que la somme mise à sa disposition par le conseil municipal n'était pas suffisante, l'instituteur de la commune de X... avait trouvé que le moyen le plus commode de protester, c'était de supprimer complètement le chauffage de la classe. Or il a fait très froid dans les premiers jours de décembre et sans feu la place n'était plus tenable.

» De retour chez eux les enfants se plaignent, le maître s'occupe de l'affaire; il fait des remontrances à l'instituteur en lui faisant remarquer : 1° que le crédit avait toujours suffi jusqu'alors, et 2° que s'il ne suffisait pas, le conseil était là pour pourvoir à tous les besoins.

» Rien n'y a fait. Le lendemain pas de feu ; le surlendemain pas davantage. A moitié gelés les écoliers tinrent conseil sur la place publique, votèrent la grève à l'unanimité et, l'après-midi, au lieu de rentrer dans les locaux scolaires, ils prirent le parti de battre la semelle sur la place.

» On dit que cette grève d'écoliers se serait prolongée jusqu'à la bonne saison, si M. l'inspecteur, après une enquête minutieuse, n'avait décidé le déplacement de son subordonné. »

CONVOIS FUNÈBRES & OBITS

Les amis et connaissances de la famille DUPIED-LEFÈVRE qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Dame Julie LEFÈVRE, veuve de M. Louis DUPIED, décédée à Roubaix, le 17 décembre 1889, dans sa 68e année, administrée des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister à la Messe de Convoi, qui sera célébrée le vendredi 20 courant, à 9 heures, aux Vigiles, qui seront chantées le même jour, à 4 heures, et aux Convoi et Service Solennel, qui auront lieu le samedi 21 dudit mois, à 9 heures 1/2, en l'église Sainte-Elisabeth, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue de Lannoy, 150.

Les amis et connaissances de la famille LEROUGE-CAMBRAY qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Monsieur Léon-Victor LEROUGE, décédé à Roubaix, le 18 décembre 1889, à l'âge de 21 ans, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Service solennels, qui auront lieu le samedi 21 courant, à 9 heures 1/2, en l'église du Sacré-Cœur, à Roubaix. Les Vigiles seront chantées le même jour, à 4 heures. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue de l'Ommelet, 78 (débit de tabac).

Les amis et connaissances de la famille LEFEBVRE-LECONTE qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Dame Marceline-Joseph LECONTE, veuve de M. Etienne-Marie LEFEBVRE, décédée à Roubaix, le 19 décembre 1889, à l'âge de 65 ans, administrée des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Service solennels, qui auront lieu le samedi 21 courant, à 9 heures, en l'église du Très Saint-Rédempteur, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue d'Alt, 7 (Trois Ponts).

Un Obit solennel du mois sera célébré en l'église Notre-Dame, à Roubaix, le lundi 23 décembre 1889, à 9 heures, pour le repos de l'âme de Monsieur Pierre-Augustin BOSSUT, directeur de menuiserie, décédé à Roubaix, le 19 novembre 1889, dans sa soixante-quinzième année, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

CHOSES ET AUTRES

La façon dont fonctionne le réseau téléphonique à Paris a, paraît-il, inspiré au ministre des finances le projet de modifier le titre du chef de ce service.

M. Coulon porterait désormais celui de : *Directeur des postes, télégraphes et* TARDIPHONES.

Toto est dans une agitation extrême à l'approche des étrennes; tous les jours il consulte l'éphéméride pour voir combien il reste de feuillets à détacher avant le 1er janvier.

— Ah ! petite mère, disait-il, hier matin, comme nous arriverions vite à la fin de l'année si tu me le permettait.

— Comment cela ?

— Au lieu d'enlever un *feuillet*, il faudrait en enlever trois tous les jours.

VARIÉTÉS

LA VEILLÉE

Il y a dans la vie de tout homme deux parts : la vie du dehors, la vie du dedans. L'économiste voudrait agrandir la première, parce qu'il a surtout en vue le travail, la production, le progrès de l'industrie, le développement de la richesse publique. Le moraliste voudrait agrandir la seconde, parce qu'il est avant tout préoccupé de la culture de l'âme, du perfectionnement de l'individu. Il s'agit de concilier les deux points de vue : nous sommes en présence d'une de ces contradictions qu'on rencontre à chaque instant dans le monde des faits comme dans le monde des idées.

Voyez cet artisan qui, sa journée faite, vient chercher le repos près de sa femme et de ses enfants. On lit, on cause, on fait quelques projets d'avenir. Tous paraissent tranquilles, heureux; le chef de famille semble satisfait ; il a tout l'air d'avoir résolu le problème. Il a su faire deux parts de sa vie ; il a donné assez d'heures au travail pour assurer la vie des siens ; il a gardé assez d'heures de liberté pour continuer à s'instruire, pour s'occuper de ses enfants, pour constituer la famille au vrai sens du mot. Dites-lui : « En travaillant davantage, vous pourriez gagner plus d'argent, améliorer votre vie matérielle et celle des vôtres. » Il vous répondra : « Je le pourrais, sans doute ; mais, après une journée trop longue, je rentrerais épuisé, n'ayant plus de goût à rien : que deviendrait alors la vie de famille ? »

C'est un des maux de notre temps, surtout dans les grandes villes, que le besoin exagéré de produire, le travail sans trêve, la part de plus en plus grande faite à la vie professionnelle. Quand le travailleur, quel qu'il soit, ouvrier, banquier, manufacturier, écrivain, homme politique, revient chez lui à sept ou huit heures du soir, après une journée où toutes les forces de son corps, de son esprit, ont été constamment en jeu, il n'est guère disposé à ouvrir un livre ou à penser à l'éducation de ses fils. Il demande le repos, le silence, heureux encore s'il ne cherche pas dans les distractions extérieures l'oubli de sa tâche quotidienne.

Le travail industriel, le développement des échanges, tiennent une place de plus en plus grande dans nos préoccupations, et rien n'est plus légitime assurément. Prenons garde toutefois, à force de considérer dans l'homme le producteur, de perdre de vue l'homme lui-même. Quand nous voulons savoir la richesse d'une nation, nous recherchons, dans les statistiques, le nombre de tonnes de houille ou de fer que cette nation produit : n'oublions pas que la valeur des individus, sous forme d'instruction, de moralité, de courage, est aussi une force, et quelquefois la première de toutes.

Pour nous, les heures de la veillée, quand elles sont bien employées, sont aussi utiles que les heures du travail ; car c'est dans ces heures-là que l'éducation de l'enfant se fait, que la famille s'unit et se fortifie.

Il y a une autre veillée qui tient une grande place dans la vie morale, celle que nous faisons en nous repliant sur nous-mêmes. Consacrer chaque jour un certain temps à s'étudier, à s'observer, à veiller sur soi-même, à essayer de devenir meilleur, est une règle qui a été donnée par tous les écrivains religieux, par tous les moralistes. La veillée, ainsi entendue, est la véritable éducation de l'homme par lui-même. Quelque pris que nous soyons par l'action, par le devoir de chaque jour, dérobons à la vie extérieure cet instant qui nous est nécessaire pour nous retrouver nous-mêmes; pour ne pas nous laisser entraîner par les rêves de l'ambition ou les chimères du monde; pour réfléchir sur les choses qui nous entourent et remettre chacune en sa place; pour reconnaître nos erreurs, et nous efforcer de n'y point retomber ; enfin, pour méditer sur la vie, sur la fin de la vie. Celui qui ne connaît pas cette veillée intérieure, souvent fortifiante, parfois douloureuse, ou l'âme s'entretient avec elle-même, celui-là n'a de l'homme que la figure.

PAUL LAFFITE.

SOCIÉTÉ ANONYME
CHARBONNIÈRE DE BELLE-ET-BONNE
CAPITAL DIVISÉ EN **12,000** ACTIONS
Ayant droit chacune au **12,000e** *de l'avoir social*
Siège social à FLÉNU (Belgique)

ÉMISSION DE 5,000 OBLIGATIONS DE 100 FR.
Produisant un intérêt annuel de 5 francs, payable par coupons semestriels de fr. 2.50 nets de tous impôts les 1er janvier et 1er juillet et remboursables à 125 francs par tirages annuels en dix années à partir du 1er janvier 1892.
Prix d'Émission : Fr. 97.50
PAYABLES EN SOUSCRIVANT
Jouissance du 1er Janvier 1890, c'est-à-dire Coupons du 1er Juillet 1890 attache.
NOTA. — Les titres définitifs munis des Coupons à échoir seront tenus de suite à la disposition des souscripteurs.
LA SOUSCRIPTION SERA OUVERTE
LE SAMEDI 21 DÉCEMBRE 1889
de 10 h. du matin, à 4 h. de l'après-midi
à PARIS, au CRÉDIT GÉNÉRAL DE PARIS, 47, rue de Chateaudun;
à BRUXELLES, chez M. J. LHOEST, agent de change, 26, rue de la Madeleine;
à FLÉNU, au siège de la Société Charbonnière de BELLE-ET-BONNE.
EN PROVINCE ET A L'ÉTRANGER
Chez tous les Banquiers et Agents de Change correspondants
NOTA. — Sont acceptés en paiement s